

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 28 juin 2024.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, Mme Nora ZARLENGA, M. Olivier GOUSSET, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Mehdi MONNIER, M. Bernard LACHAMBRE, M. Eric LANÇON, M. Alain PONCET, Mme Myriam CHIAPPA KIGER, Mme Sidonie MARCHAL, M. Gilles BORNOT, M. Eric MARCOT, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

M. Philippe TISSOT avec pouvoir à M. Philippe DUVERNOY
M. Karim DJILALI avec pouvoir à Mme Ghénia BENSAOU
Mme Hélène MAITRE-HENRIET avec pouvoir à Mme Léopoldine ROUDET
Mme Alixia BEAUTÉ excusée
M. Patrick TAUSENDFREUND avec pouvoir à Mme Gisèle CUCHET
Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
Mme Brigitte JACQUEMIN avec pouvoir à Mme Marie-Noëlle BIGUINET

Etaient absents :

M. Christophe FROPPIER
M. Gilles MAILLARD

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG - PHASE 2 – ASSISTANCE
A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)

Cette délibération a été affichée le : 10 juillet 2024

**CHATEAU MONTBELIARD WURTEMBERG - PHASE 2 – ASSISTANCE
A MAITRISE D'OUVRAGE (AMO)**

Madame Marie-Noëlle BIGUINET expose :

Envisagée à l'échelle du site château et composé d'un ensemble de 7 bâtiments classés Monuments Historiques qui totalisent plus de 9 000 m² de surfaces utiles, d'une esplanade ceinte d'une muraille sur un éperon rocheux en promontoire, la reconversion du Château Montbéliard Wurtemberg s'articule en deux phases, de 2024 à 2030 :

- Avec actuellement en cours de réalisation la phase 1 liée à la rénovation du parcours immersif
- Puis une deuxième phase concentrée sur 4 bâtiments : Châtel-Devant, Chatel Derrière, DDE, la Chancellerie ainsi que l'esplanade définitive pour laquelle le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 mars dernier a adopté le principe du lancement d'un Concours de Maitrise d'œuvre.

Plus précisément, la phase 2 se compose de la façon suivante :

- Une tranche ferme :
 - o Château-Musée, rénovation intérieure intégrale
 - o Chancellerie, rénovation intérieure intégrale et reprise de façades
 - o Ex-DDE, rénovation intérieure en réserves
 - o Châtel-Devant partiel, rénovation intérieure partielle
- Trois tranches optionnelles :
 - o Châtel-Devant définitif, rénovation intégrale
 - o L'esplanade définitive du château
 - o Les garages et salle Duparc

A l'instar du parcours immersif historique, la phase 2 consiste en des opérations complexes en milieu historique requérant des compétences spécifiques : scénographie, éclairage, conservation préventive, audiovisuel et multimédias, etc. L'intervention d'un spécialiste sur ces sujets, jouant le rôle de conseil auprès de la Ville et son mandataire, est essentielle pour permettre une maîtrise des coûts et l'assurance d'obtenir un projet qualitatif sur la durée.

Il convient aujourd'hui d'autoriser le Maire et son mandataire, Territoire 25, à lancer la consultation ayant pour objet le recrutement d'un assistant à maitrise d'ouvrage.

Cette mission suivra la même organisation que la maitrise d'œuvre :

- Une tranche ferme comprenant :
 - o Le château-musée ;
 - o La chancellerie ;
 - o L'ex- DDE ;
 - o Le Châtel-Devant partiel.

- Trois tranches optionnelles :
 - o Tranche optionnelle 01 : Châtel-Devant définitif ;
 - o Tranche optionnelle 02 : esplanade paysagée ;
 - o Tranche optionnelle 03 : garages et salle Duparc.

Le coût de cette mission est estimé à :

- 220 000 €HT pour la tranche ferme ;
- 150 000 €HT pour les tranches optionnelles

Après avis des commissions compétentes, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à mandater T25 pour le lancement de la consultation, sur appel d'offres ouvert (articles L. 2124-2 et R 2161-2 et suivants du Code de la Commande Publique) pour la mission Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,
- autorise le Maire à mandater T25 pour la signature du marché à intervenir avec l'attributaire qui sera désigné par la CAO dédiée.

Décision du Conseil Municipal

Pour	:	31
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 10 juillet 2024